



Les ASC et l'URSSAF

Savoir éviter les pièges et
rester en règle

NIVEAU 2

Public : membres du CSE

Programme

Financer les activités sociales

- Le calcul de la subvention sociale
- Les modalités de versement
- Quid du budget de fonctionnement ?
- Les autres sources de revenus

Définir sa politique sociale

- Qu'est-ce qu'une ASC ?
- Le choix des bénéficiaires
- Quels sont les critères admis
- Risques de discrimination et sanctions encourues

Tenir compte de la réglementation URSSAF

- Le rôle de l'URSSAF au sujet des ASC
- Les tolérances activité par activité : sport, chèques-vacances, arbre de Noël...
- Les pratiques à risques : bons, cadeaux, prêts, primes, ...
- Faire face à un contrôle URSSAF

Rendre compte de sa gestion

- Déclarer les ASC soumises à cotisations
- Établir le rapport annuel obligatoire
- Communiquer sur les actions
- Les différents canaux de communication

?

Durée-Tarifs

Intra : 1398 € net

(+frais de déplacement)

Inter : 395 € /pers

(incl. petit déjeuner d'accueil, pauses café et déjeuner)

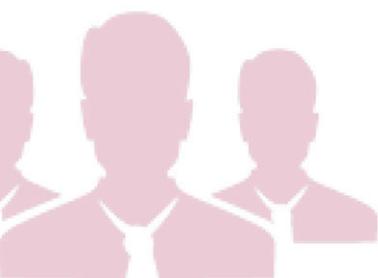
La formation dure 1 journée



Déroulé

La formation débute à 9H00 et s'achève à 17H30 (horaires variables au besoin)

Intervenants



Les formateurs sont tous diplômés en Droit Social (master 2). Après avoir exercés leur métier de juristes et/ou de responsables en relations sociales, ils œuvrent depuis plusieurs années aux côtés des élus pour les former et les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Certains ont également été élus au sein des différentes instances. Nos formations sont nourries de ces expériences plurielles. Nos formations sont accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap.

Objectifs



- Exclure les mauvaises utilisations du 0,2
- Définir les règles propres aux bons d'achats
- Identifier les risques de redressement
- Adapter ses pratiques aux tolérances URSSAF
- Construire ses critères d'attributions
- Poser les bases de son rapport obligatoire



Points forts

- Être sûr de ne pas faire de discrimination dans votre CSE
- Conseils personnalisés pour établir vos critères
- Élaboration d'un plan d'actions personnel
- Accompagnement pendant 3 mois
- Aucun prérequis